

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 26 (1962)
Heft: 101-102

Rubrik: Discussion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DISCUSSION

L'ÉTYMOLOGIE ORGANIQUE DANS LE CAS DU FRANÇAIS *ORIN* ET DE L'ESPAGNOL *ORINQUE*

I. INTRODUCTION.

La famille à laquelle appartiennent, entre autres mots romans, le français *orin* 'cordage reliant une ancre à la bouée qui permet d'en repérer l'emplacement' et l'espagnol *orinque* 'cabo que une y sujeta una boya a una ancla fondeada', a fait l'objet, récemment, de diverses études. M. B. E. Vidos s'en est occupé dans des articles de caractère méthodologique portant sur les conditions dans lesquelles s'effectue l'emprunt linguistique¹ et sur ce qu'il appelle l'*étymologie organique*², c'est-à-dire l'interdépendance des mots appartenant à la même sphère conceptuelle et le parti que l'investigation étymologique peut en tirer.

M. Joan Corominas, dans l'article *orinque* de son *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana*, III, Berne, 1956, p. 575-576, mentionne, à côté du fr. *orin* et de l'esp. *orinque*, l'ancien catalan *orri* 'amarre'.

Je désire ajouter, ici, quelques exemples portugais et étudier de près

1. B. E. Vidos, *Les problèmes de l'emprunt et les relations qui ont existé entre la Péninsule ibérique et les Pays-Bas (Flandre et Hollande)*, Revista Portuguesa de Filologia [= RPF], V, 1954, p. 246-258; du même auteur, *Étymologie organique*, Revue de linguistique romane [= RLiR], XXI, 1957, p. 99-105.

2. « Voici ce que nous entendons par étymologie organique. Il y plus de dix-sept ans, en étudiant les termes de marine italiens introduits en français et dans les autres langues, nous avons observé le fait suivant. Plusieurs termes de marine français, p. ex. noms de cordages, de voiles, de vents, etc., désignant des objets ou des notions en rapport étroit et organique, ont la même histoire et la même origine. Ce phénomène, qui au premier abord semble étonnant, est par contre tout à fait naturel si l'on tient compte du fait que dans un vocabulaire technique le sens original, le vrai (ἔτερος) sens (λόγος) d'un mot, c'est l'objet qu'il désigne ». Vidos, RLiR, XXI, p. 93-94.

les données du problème afin de signaler les difficultés auxquelles se heurte l'étymologie néerlandaise proposée par M. Vidos. Et j'espère démontrer qu'avant de tirer des conclusions acceptables de l'étymologie organique, il faut y aller avec beaucoup de prudence dans l'étude de l'étymologie tout court.

2. 1. L'ESPAGNOL *ORINQUE*.

Pour l'étude de ce mot, l'article du *DCEC*, III, p. 575-576, est fondamental. M. Corominas documente pour la première fois *orinque* en 1519, nous renvoyant au glossaire de Woodbridge, *Spanish nautical terms of the age of discovery*, University of Illinois thesis, 1950. Je n'ai pas cet ouvrage à ma portée, mais je suppose que l'exemple de 1519, cité par Woodbridge, est celui qui apparaît dans la « Relación del coste que tuvo la Armada de Magallanes » :

Trescientos veinte y cuatro mill ciento setenta y medio maravedís de vellon que costaron docientos y veinte y un quintales de cables y ayustes y *orinques* y jarcia labrada, y por el coste de mill arrobas de cáñamo que se compró, de lo cual asimismo se labró toda la jarcia necesaria para las dichas naos, y de sobresaliente para el viage, lo cual todo costó lo dicho, segun mas largamente por el libro parecerá con treinta y ocho mill novecientos setenta y dos maravedís que costó la manifiatoria del cáñamo que se labró, y con catorce mill sesenta y seis maravedís, que costaron los estrenques y *orinques* y trallas de esparto que se tomaron para servicio de la dicha Armada...¹.

M. Vidos datait le mot espagnol (variante *orengue*) de 1534 et concluait qu'il était un emprunt néerlandais dû aux fréquentes relations entre les Pays-Bas et l'Espagne à l'époque de Charles-Quint : « L'esp. *orinque* doit donc remonter directement au néerl. *oorring*. Où et comment les Espagnols ont-ils emprunté le mot néerlandais ? Tant qu'on n'a pas trouvé d'attestation antérieure au xvi^e siècle, date de l'acte où le mot espagnol se rencontre pour la première fois, on peut soutenir que le mot néerlandais a été emprunté dans un milieu bilingue hispano-néerlandais dans la première moitié du xvi^e siècle (terminus ante quem 1534) dans la Hollande méridionale, par ex. à Middelbourg, dans la province de Zélande » (*RPF*, VI, 1954, p. 253); et il poursuivait : « Les formes espagnoles *oringue*

1. Martín Fernández de Navarrete, *Colección de los viages y descubrimientos que hicieron por mar los españoles*, Madrid 1837, t. IV, p. 166. Ce document procède de l'« Archivo de Indias » (Séville); c'est une liste des effets qu'emportait le navigateur Fernand de Magellan lorsqu'il entreprit, en 1519, son expédition aux îles Moluques.

[sic], *orinque* ont donc été créées et lancées dans ce milieu bilingue par les Néerlandais bilingues et ont été adoptées ensuite par les Espagnols » (*ibidem*, p. 254).

La date de 1519 donnée par M. Corominas est très importante, car elle modifie complètement l'optique du problème. Pourtant M. Vidos continue à parler, aujourd'hui encore, de certains milieux bilingues dont un milieu « hollando-espagnol, de marins et de commerçants en Hollande en 1534, sous la domination espagnole » (*Le bilinguisme et le mécanisme de l'emprunt*, *RLiR*, XXIV, 1960, p. 3), ajoutant : « nous voyons que dans le premier milieu les Hollandais bilingues lancent leur terme nautique *oorring* en l'hispanisant en *oringue* (*orengue*), *orinque*, et que les Espagnols l'adoptent et le généralisent » (*ibidem*, p. 3).

La double apparition de *orinque* en 1519, dans un document qui n'a pas le moindre rapport avec les Pays-Bas, nous oblige à abandonner cette piste d'un milieu bilingue hispano-hollandais de 1534.

Il y a plus. Nous avons eu la bonne fortune de trouver une attestation de l'esp. *orinque* dans *Los Doze Triumphos de los doze Apóstoles*, poème dantesque écrit par Juan de Padilla, dit El Cartujano (1468-1522 ?), et imprimé pour la première fois à Séville en 1521 (la composition date de 1518) :

Estaba la nave muy bien ordenada :
apunto el entena con vela cogida,
en forma de cruz en el arbol sobida,
y toda su jarcia no menos parada ;
un ancora sola en el agua lanzada,
con el *orinque* tenia la proa ;
para que presto conjunta la boa
fuese del diestro grumete levada
dende la cimba, clamante : o o a !

Le sens de *orinque* dans les vers « un áncora sola en el agua lanzada, / con el *orinque* tenía la proa » semble être celui de 'amarre unissant l'ancre à l'embarcation'. Pourtant cette interprétation ne me satisfait guère, car la strophe suivante (strophe num. 8) commence par les vers : « Cogida la *grumina* con su balanza, / dieron alegres las velas al viento » ; or, *grúmina* (variante de *gúmēna*) est précisément cette amarre dont nous venons de parler et qui sert à relier l'ancre au bateau. En outre, toujours dans la

1. *Cancionero Castellano del siglo XV*, ordenado por R. Foulché-Delbosc, t. I, Madrid s. d., p. 335-336 (Nueva Biblioteca de Autores Españoles, num. 19).

strophe transcrite ci-dessus, il est question d'un mousse (*grumete*) qui lèvera l'ancre -à laquelle est attaché l'*orinque*- en même temps que la bouée (*conjunta la boa*)¹. L'interprétation qui s'impose donc pour l'*orinque* du texte de Padilla² est celle de 'cordage qui unit la bouée à l'ancre'. Et ce passage d'un poème allégorique, chez un auteur de la fin du x^v^e siècle, début du xvi^e, nous éloigne — et combien ! — du fameux milieu bilingue de marins et de commerçants en Hollande...

Pour le moins en 1518, *orinque* était un mot courant en espagnol.

2. 2. LE PORTUGAIS *OURINQUE*.

M. Vidos, ne trouvant pas de documentation portugaise ancienne, supposait (*RPF*, VI, 1954, p. 250, note 39) que le terme, dans cette langue, provenait de l'espagnol. Or, nous pouvons enregistrer — ce qui est important — l'existence du portugais *ourinque* / *ourique* déjà au moyen âge.

Voici d'abord un document intéressant de 1416 où nous trouvons *ourinque*, et ceci un siècle plus tôt qu'en espagnol :

Item hũa tanga de ferro. Item hũu croque daleuantar ancora. Item hũas grellhas de ferro. Item dous gatos. Item duas maseiras de pam. Item dous cascos de tros. Item hũu trol pera augua. Item hũa moo de mostarda. Item iiij *ourinques* de calabres. Item dous toldos pera cubrir a uella. Item dous baldes pera augua. Item hũa arpoera denxareta. Item tres paas ferradas 3.

Un autre texte de 1456 nous offre la variante *ourique* :

Item deu e entregou oito mil trezentos e trinta reaes [a] Alvaro Pirez mestre da nossa caravella que avia daveer de frete e calças de trimta tonelladas que levou em a dita caravella do Mondego a Cepta e por compra de hũ estrem e dous *ouriques* e por cordas desparto e por hũa torça e pregos e a calafatees e pera mantimento da gemte que andava na dita caravella e em outras cousas que aa dita caravella eram conpridoiras 4.

1. Remarquons cette intéressante variante phonétique *boa* (pour *boya*). Que je sache, elle n'avait pas encore été signalée.

2. Il faudrait, dans notre texte, supprimer la virgule après *lanzada*.

3. *Documentos das Chancelarias Reais anteriores a 1531 relativos a Marrocos*, publicados por ordem da Academia das Ciências de Lisboa e sob a direcção de Pedro de Azevedo. T. I (1415-1450), Lisboa [1915], p. 445.

4. *Ibidem*. T. II (1450-1456), Lisboa [1934], p. 347.

Le récent *Dicionário Etimológico da Língua Portuguesa* de José Pedro Machado (II, p. 1639 b) fournit d'autres exemples, avec les mêmes variantes, venant compléter la documentation que j'ai donnée. Voici ces exemples. En 1416 : « Item .iiii^o. *ourinquis* de calabretes » (Descobrimentos Portugueses, I, p. 243). Et au xvi^e siècle : « ... nos quebrou pelo *ourique* da ancora onde estava talingada » (Fernão Mendes Pinto, cap. 202, vol. VI, p. 129, éd. de 1945).

2. 3. L'ANCIEN CATALAN *ORRI*.

M. Corominas, *loc. cit.*, présente une forme médiévale *orri* 'cordage, amarre' ¹ qui, méthodologiquement, ne peut être séparée des autres formes romanes ². M. Vidos n'en parle pas dans son article *Étymologie organique* (*RLiR*, XXI, 1957, p. 93-105). Je cite, en entier, le passage où apparaît *orri*. Le texte est de 1340 (et non du xiii^e siècle, comme le suppose M. Corominas) :

Item, que tot mariner o ballester o altre acordat qui tay *orri* de nau o de leny, o levarà volta al *orri*, o de leny que. n vaja en terra sens volentat del patrò o de son lochtinent, que sia penjat per la gola ³.

Le sens en est que celui qui coupera l'amarre (*tay orri*) ou la déroulera du lieu où elle est tournée — à la suite de quoi le bateau pourrait échouer — sera pendu ⁴.

1. Nous ne savons pas si l'ancien catalan *orri* est un mot oxyton ou paroxyton.

2. Déjà Jal signalait la probabilité d'un rapport entre l'ancien catalan *orri* et l'espagnol *orinque*, français *orin* : « Dans notre *Archéologie navale*, t. II, p. 65, nous avons rapproché l'*Orri* catalan de l'esp. *Orinque* et du fr. *Orin* ; ces mots ont, en effet, une apparente analogie de forme qui peut légitimer ce rapprochement ; mais nous ne savons s'ils ont une même origine » A. Jal, *Glossaire nautique*, Paris, 1848, s. v. *orri*. Le livre *Archéologie navale*, qui n'est pas à ma portée, fut publié en 1839.

3. *Consolat de mar* (Vol. II : *Elements adicionales*). A cura de F. Valls i Taverner, Barcelona, 1931, p. 14 (« Els Nostres Clàssics », num. 37).

Le texte est tiré des *Capitols del Rey En Pere sobre los fets e actes marítims* (année 1340), paragraphe 3.

4. M. Corominas mentionne la variante manuscrite *orriu*. Il est frappant que pour la locution catalane *en orri* 'd'une façon désordonnée' (< HORREUM) documentée depuis 1491 (Alcover-Moll, s. v. *orri*, 9^e acception), il existe une variante médiévale *en orriu* attestée en 1384 et 1467 (Alcover-Moll, s. v. *orriu*). Cependant j'ai un doute à ce sujet : M. Corominas manie l'édition de Moliné i Brasés, laquelle ne m'est pas accessible. Le contrôle que j'ai fait faire à Barcelone n'a donné aucune variante *orriu* (p. 201).

La signification des mots, tant en portugais qu'en espagnol ou en catalan, est donc parfaitement claire : il s'agit toujours d'un cordage. Le catalan *orri* est plutôt une 'amarre' tandis que le portugais *ouringue* / *ourique* et l'espagnol *orinque* ont la valeur d'un 'cordage qui unit la bouée à l'ancre'.

2. 4. LES FORMES FRANÇAISES.

Passons maintenant au français *orin* et variantes. M. Corominas, s'appuyant sur Jal, dit que le fr. *horin* se trouve dans les *Rôles d'Oléron* au XIII^e siècle. M. Vidos a déjà rectifié cette date dans la *RLiR*, XXI, 1957, p. 101-103. Mais à part cela, il se borne à répéter les données de Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, X, p. 243 a, s. v. *orin*) qui sont les suivantes :

Ung *orin* ou bouee. (Garcie, *Grand routier*, p. 69). Impr., *drin*. *Horyns* et *bonneaux* (Id., *ib.*, sign. T 2 r^o, éd. 1580). S'il y avoit *boyryn* ou bonneau. (*Rôles d'Oléron*, 45.)

M. Vidos ne s'arrête pas aux nombreux problèmes que posent ces deux œuvres : le *Grand routier* de Garcie et les *Rôles d'Oléron*¹. En outre, de

1. Le recueil des lois maritimes connu sous le nom de *Rôles d'Oléron* est un texte qui offre des difficultés de tous ordres : datation, provenance, etc. Jusqu'au XIX^e siècle, quand apparut l'édition de Pardessus, le texte le plus divulgué était celui que Cleirac avait publié dans son ouvrage *Us et Coutumes de la mer* (1647). Cleirac l'avait copié d'un autre livre composé par Garcie dit Ferrande et intitulé *Grand routier de la mer* (1^{re} éd., Poitiers 1542 ; 2^e éd., Rouen 1580), tout en changeant quelques mots et la disposition de certains articles. Dans l'œuvre de Garcie, les *Rôles d'Oléron* contiennent 46 articles ; et dans celle de Cleirac 47, car ce dernier avait divisé en deux l'article 22 de l'édition de Garcie (cf. J. M. Pardessus, *Collection de lois maritimes antérieures au XVIII^e siècle*, t. I, Paris 1828, p. 248). Or, on conserve plusieurs manuscrits des *Rôles d'Oléron* et dans tous ceux-ci il n'y a que 25 articles (cf. l'édition Pardessus, I, p. 323-354, basée spécialement sur des manuscrits d'origine anglaise qu'on ne peut dater facilement) ; les articles restants ne se retrouvent que dans le *Grand routier* de Garcie. A la Bibliothèque nationale de Paris il y a trois manuscrits des *Rôles* (chacun d'eux n'ayant que 25 articles) :

a) Fr 10 391 (de l'année 1396), édité par Ch. de Beaurepaire, *De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses Coutumes au XIII^e et au XIV^e siècles*, Evreux 1856, p. 396-411. Cette édition est disposée en 26 paragraphes, car Beaurepaire a suivi la répartition typographique introduite par Pardessus.

b) Ms. Nouvelles Acquisitions Françaises 4465 (manuscrit encore inédit, de la première moitié du XV^e siècle).

c) Ms. Français 5967 (manuscrit également inédit, de la première moitié du XV^e siècle). Qu'il ait été, ou non, l'auteur des articles restants (du 26^e au 46^e), ce qui est certain

ces passages très courts où le mot *orin* figure, pour ainsi dire, sans contexte, il déduit le sens premier qui serait celui de 'lien, cordage' (*op. cit.*, p. 103¹).

Le premier exemple du *Grand routier*, cité par Godefroy, correspond à celui de l'édition princeps de Poitiers, en 1542. Le voici dans un contexte beaucoup plus ample :

« Item deux nefz ou plusieurs sont en un havre et y a peu eue et si asseiche l'ancre d'une desdictes nefz. Lors le maistre de l'autre nef doit dire a l'austre maistre / Maistre levez vostre ancre / car elle est trop pres de nous / et nous pourroit faire dommage. / Et le dict maistre ne veult mye lever ny ses compaignons / alors l'autre maistre et ses mariniers qui pourroient partir du dommage peuvent lever la dicte ancre et l'esloingner d'eulx. Et si les autres deffendent a lever l'ancre et l'ancre leur faict dommage ils sont tenus amender tout au long et ainsi estoit qu'ilz neussent mys une *orin ou bouee* / et l'ancre faict dommage / ils sont tenus a rendre le dommage tout au long et si ainsi estoit qu'ilz soient en un havre asseiche / ilz sont tenus de mettres *oryns et hasoignes* a leurs ancrs qui apparoistront au plain de la mer » (éd. de Poitiers 1542 ; feuillet N 7, fin du r^o et début du v^o).

Les formes sont : *une orin ou bouee* et *oryns et hasoignes*. Ce passage correspond exactement à l'article 15 des *Rôles d'Oléron*. Nous sommes étonnés de constater que, dans aucun des manuscrits de ce recueil, n'apparaît *orin* (ou variantes). Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale (*Ms. Nouvelles Acquisitions Françaises 4465*, fol. 43, r^o) du xv^e siècle, au lieu de l'expression *orin ou bouee* que donne Garcie, on lit *boue* (écrit *bœ*) ; et, au lieu de *oryns et hasoignes*, nous avons *balingues*. M. Bernard Pauly, de la Bibliothèque nationale, me fournit aimablement le texte en question :

c'est que ce fut Garcie qui nous les fit connaître. Si nous croyons ce que dit le P. Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, num. 836, Garcie composa son œuvre en 1484 (cf. Pardessus, t. I, p. 318). C'est peut-être la raison pour laquelle le *Dictionnaire général* date le *Grand routier* de 1483 ; mais il y a beaucoup de doutes à ce sujet, et la seule chose qu'on puisse affirmer est que la première édition est celle de Poitiers de 1542 (cf. Pardessus, *op. cit.*, I, p. 285 et 318). Comme nous le verrons, tous les exemples anciens d'*orin*, *horyn*, etc., mentionnés par les dictionnaires historiques français (Godefroy, Jal et *Dictionnaire général*) dérivent de Garcie, qu'on cite les *Rôles d'Oléron* ou qu'on cite le *Grand routier*.

1. Il y a plus d'un demi-siècle, Jean Haust écrivait déjà : « Nous ne pensons pas que le français *orin* ait jamais été synonyme de bouée, comme le suppose Schuchard (*ZRPh*, XXV, 345)... Il faudrait naturellement, pour trancher la question, autre chose qu'un fragment de phrase » *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, II, 1907, p. 66, note 1.

En dépit de ses articles répétés sur *orin*, M. Vidos n'a pas aidé à trancher la question.

Item deux neffs ou plusieurs sont en un havre ou il y a pou d eaue et se attache une des nefs trop pres aux nefs. Le maistre de celle nef doit dire au maistre del autre et aux marchans d icelle nef. Maistre levez votre ancre car elle est trop pres de nous et nous pourroit faire damage. Ils ne veulent pas lever l ancre le maistre et ses mariniers qui paourront du damage le pevent lever et esloigner d eulx. Et si le defendent a lever et l ancre leur face damage ilz sont tenuz a l amender tout du long. Et si ainsi est qu ilz n eussent mis *boue* et il feist damage ilz sont tenuz a rendre le damage tout du long. Et si ainsi estoit qu ilz soient en un havre qui aseche ilz sont tenuz a mettre *balingues* a leur ancras qui appareissent au plain de la mer.

Le Ms. Français 5967, (Bibliothèque nationale) fol. 89, qui est de la première moitié du xv^e siècle, donne ceci :

Et se il estoit ainsi que il eussent mises ancras sans *boez* et ilz feissent dommaige [...] ilz sont tenus a mettre *boees* en leurs ancras qui apperent a plain...

Voici maintenant le texte de l'article 15 dans les éditions de Pardessus et de Beaurepaire, afin de bien établir que là non plus la forme *orin* n'apparaît pas. Dans ces éditions, l'article 15 porte le numéro 16 pour des raisons de disposition typographique. Pardessus donne les variantes des manuscrits employés (tous d'origine anglaise), variantes que je copie aussi.

Édition Pardessus :

« Une neef, ou deux, ou plus, sont (*d*) en un haven où il y ad poy de ealbe (*e*) et se aseiche ; une des neefz est trop près de l'autre (*f*) ; le mestre de cèle neef doit dire as autres mariniers (*g*) : Seignors, levez (*h*) vostre ancore, car ele est trop prez de nous et paroît faire damage ; et ils ne la voient lever, le mestre paoureux et ses mariniers la vont lever et enloigner de li (*i*) ; et s'ilz la toient à lever et ancore face damage, ilz seront tenuz à l'amender tut à long. Et s'ilz sont (*k*) tut en ung haven qui aseiche, ilz sont tenuz à mettre baleingues as ancores qu'il apiergent (*l*) au plein. Et c'est le juggedment en ce cas » ¹.

(*d*) D. M. M. R. et anc. édit. *deux nefs ou plusieurs sont*.

(*e*) D. M. *poy d'eaue*. M. R. et anc. édit. *poi eve*.

(*f*) D. M. M. R. et anc. édit. *et s'y asseiche l'ancre d'une neff*.

(*g*) D. M. *doit dire au maistre de l'autre neff et aux mariniers* M. R. et anc. édit. ajoutent *et aux marchants d'icelle nef*.

(*h*) D. M. M. R. et anc. édit. *maistre, levez*.

(*i*) D. M. *le maistre et ses mariniers qui paour ont pour le dommaige la pouvent lever et hoster d'eulx*. M. R. et anc. édit. *le maistre et les mariniers qui paour ont pastir du dommaige le pouvent lever et eslonger d'eux*.

1. *Collection de lois maritimes antérieures au XVIII^e siècle*, p. p. J. M. Pardessus, Paris, 1828, t. I, p. 335.

(k) D. M. M. R. et anc. édit. *et si ainsi est qu'ils soient.*

(l) M. R. et anc. édit. *qui apparaissent.*

Édition Beaurepaire :

Deux nefz ou pluseurs sont en un hable où il y a poy de yaue, et si aseiche l'ancre d'une nef, le maistre de celle nef doit dire au maistre de l'autre nef et aux marchans : « Maistre, levez vostre ancre, car elle est trop près de nous et nous pourroit faire dommage » ; il ne la veuillent pas lever ; le maistre et ses mareneaux qui paour ont pour le dommage le pevent lever et eslonger de eulx ; et, se ilz le tolent à lever, et l'autre leur face dommage, ils sont tenus à rendre le dommage tout au lonc ; et, se ainsi estoit qu'il ny eust mis buye et il fait dommage, ilz sont tenus à rendre le dommage tout au long ; et, se ainsi estoit qu'ilz sont en un hable qui aseiche, ilz sont tenus à mettre balingues à leurs ancrs qui parent au plain de la mer. Et c'est le jugement en ce cas ¹.

Le deuxième texte du *Grand Routier*, également cité par Godefroy, est tiré de l'édition de Rouen de 1580 :

Item si une nef par force de temps est contraincte de couper ses cables ou filletz par bout et laisser cables et ancle et faire la vie et gre du vent : ses ancrs et cables ne doivent estre perdus a la dicte nef s'il y avoit *horin ou bonneau*. Et ceux qui les peschent sont tenus de les rendre s'ilz scavent a qui ; mais ils doivent être payez de leurs peines selon lesgard de justice. [...] Et parce il a este ordonne qu'un chascun maistre de navire aye a mettre et faire engraver de dessus les *horyns et bonneaux* de sa navire son nom ou de ladicte navire et du port havre dont il est (T 2, r^o).

Ce fragment se trouve déjà dans l'édition de 1542 (feuillet 06, r^o), laquelle cependant présente le premier *horin* orthographié aussi *horyn*.

Finalement le texte des *Rôles d'Oléron* (article 45) — que présente aussi Godefroy — n'est autre que celui de Garcie que nous venons de transcrire : « S'il y avoit horyn ou bonneau ». Consultez l'édition de Pardessus, I, p. 350 (ici c'est le numéro 44). La variante orthographique *hoyrin* qui apparaît chez Godefroy (« s'il y avoit *hoyrin* ou bonneau ») doit être une faute d'impression ou bien une distraction du lexicographe ². Mais j'insiste sur le fait que ce passage est extrait de Garcie, soit de l'édition de Poitiers de 1542 : « s'il y avoit *horyn* ou bonneau », soit de celle de Rouen de 1580 : « s'il y avoit *horin* ou bonneau ». Entre l'une et l'autre, nous ne sortons pas des textes de Garcie dit Ferrande et, tout bien considéré, il n'y a pas trace de *orin* en français avant le xvi^e siècle.

1. Ch. de Beaurepaire, *De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses Coutumes au XIII^e et au XIV^e siècles*, Evreux 1856, p. 405-406. Les *Rôles d'Oléron*, édités d'après le texte du *Coutumier de Dieppe* (manuscrit de l'année 1396), occupent les p. 396-411.

2. Par contre, Jal (s. v. *horyn*) donne *horyn* pour cet article 45 des *Rôles d'Oléron*.

A mon avis, *orin*, *horyn* et *horin* signifient, dans les textes précités, 'bouée' et non 'cordage'. Nous pourrions les définir ainsi : 'bouée, balise, flotteur servant à marquer la position de l'ancre'.

Faut-il séparer le français *orin* 'bouée' du portugais et de l'espagnol *ourinque* / *orinque* 'cordage'? Je ne le crois pas car, plus tard, nous rencontrons aussi en français le sens de 'cordage'. Il n'en reste pas moins curieux que le français ait connu tant d'hésitations de genre, forme et sens, tandis que la famille hispanique lui oppose dès le début des caractères très uniformes. C'est un fait avec lequel ne pourra biaiser celui qui entreprendra un jour l'investigation étymologique de ces mots-là¹.

1. Voyez l'emploi du mot *orinque* dans les anciens dictionnaires espagnols de marine lorsqu'ils définissent des termes tels que *boya*, *cruz*, *entalingar*, *entarlingar*, *entralingar*, (cf. S. Gili Gaya, *Tesoro Lexicográfico*, s. v.; regrettons que ce précieux répertoire n'aille que jusqu'à la lettre E). Le verbe *orinquear* apparaît en 1587 (*DCEC*, III, p. 576b); par contre, le français *oringuer* est documenté une seule fois au XVII^e siècle (cf. Jal, s. v.) et repris par les dictionnaires au XIX^e siècle.

Les lexiques hispano-français du XVII^e siècle n'ont pas un mot pour traduire l'esp. *orinque* et *orinquear*. En outre, ils donnent une définition erronée du substantif. Ainsi, en 1616 Vittori explique : « *Orinque*. gros cable avec lequel le nauiere est attaché à l'ancre. la grossa gomena della naue, che è attaccata all'ancora » ; « *Orinquear*. soutenir vn peu l'ancre en mer pour la laisser tomber à fonds tout à coup. sostenere vn poco l'ancora, poi lasciarla cadere in vn tratto ». La même chose chez Oudin (en tout cas, j'ai pu le constater jusqu'à l'édition de Bruxelles de 1660).

Face à l'esp. *orinque* dont le genre, la forme et le sens sont fixés dès le début, le français présente une grande confusion. Notez le féminin dans le premier exemple de Garcie : *une orin ou bouee* (cf. 2. 4). M. Vidos a déjà indiqué (*RLiR*, XXI, p. 101-102) que les dictionnaires qui enregistrent le mot en français depuis 1708 [en réalité, depuis 1690] l'orthographient *hoirin*, *orin*, *boirin* et même *boivin*; au lieu d'admettre que les formes avec *b-* sont des erreurs commises par des lexicographes qui n'entendaient rien aux choses de la mer, il pense que ce sont là des changements dus à l'étymologie populaire (croisement de *bouée* et *orin*, *hoirin*). Un coup d'œil rapide aux dictionnaires m'a permis de constater que les éditions de Richelet de 1732 et 1759 (s. v. *bouée*) donnent *botin* (quel serait ici le croisement à proposer?). Furetière en 1690 (s. v. *bouée*) a *horrin* et, en 1708, *hoirin*. Les dictionnaires de Trévoux (éd. de 1704, 1721, 1732, 1743, 1752 et 1771) qui copient Furetière — et parfois le copient mal —, présentent *boirin* (s. v. *bouée*). Thomas Corneille (1694) et l'*Encyclopédie* de Diderot (1751) donnent *orin* (s. v. *bouée*). Ce dernier ouvrage enregistre aussi *lorin* (s. v.) en 1765, forme qui se traîne jusqu'en 1842 dans le dictionnaire de Mozin.

Outre la variété des formes, les dictionnaires français hésitent sur le sens d'*orin*, *hoirin*, etc. On ne sait jamais s'il s'agit du cordage ou de la bouée, ou des deux à la fois. Ce doit être un mot qui n'est pas bien enraciné en français. Pour bien se rendre compte du flottement sémantique et graphique dont nous parlons, il suffit de se reporter aux articles *bonneau*, *bouée* et *hoirin* du dictionnaire de Thomas Corneille.

3. LE PROBLÈME ÉTYMOLOGIQUE.

M. Corominas déclare cette famille de termes maritimes d'origine incertaine et repousse, avec de bonnes raisons, toutes les étymologies proposées. Nous n'insisterons donc plus sur les opinions de Sainéan (de l'anc. fr. *orée* 'bord' ¹) et de Haust (néerlandais **oogring* ou **neutring* ²). Mais nous devons nous arrêter à l'étymologie de Behrens (1924) et de Barbier (1927) qui proposèrent le néerl. *oorring* 'boucle d'oreille', mot composé de *oor* 'oreille' et de *ring* 'anneau' ³. Cette idée a été acceptée par Marius Valkhoff (*Étude sur les mots français d'origine néerlandaise*, Amersfoort, 1931, p. 196), Meyer-Lübke (*REW*, s. v. *oorring*), M. Vidos (cf. note 1) et par M. von Wartburg (*FEW*, XVI, p. 605) ⁴. *Oorring* présente l'avantage de n'être pas un simple composé hypothétique, mais bien un mot existant en néerlandais. Néanmoins M. Corominas y fait des objections d'ordre sémantique : le néerl. *oorring* n'est pas un terme nautique ; de plus, le fr. *orin* a d'abord signifié 'bouée' et non 'cordage'.

M. Vidos a combattu de telles réserves et a défendu la base néerlandaise

1. L. Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française*, Paris, 1925-1930, II, p. 169.

2. Cf. J. Haust, *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, II, 1907, p. 62-66. L'article est repris par Haust dans son livre *Étymologies wallonnes et françaises* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège), Liège 1923, p. 184-186.

C'est sans doute Haust qui a parlé le mieux, et en connaissance de cause, des problèmes soulevés par le mot *orin* [Si je ne retiens pas son étymologie, c'est parce que, plus tard, il trouvait plausible l'explication proposée par Barbier pour le fr. *orin* (*Bull. du dict. gén. de la lang. wall.*, XV, 1926, p. 125)]. L'étymon **oogring* de Haust fut accepté par E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg 1928, s. v. *orin*.

Il est pour le moins abusif de ranger les études de Haust (1907 et 1923) parmi celles qui acceptent l'étymon néerl. *oorring*, comme le fait M. Vidos à deux reprises (*RPF*, VI, 1954, p. 17, note 40 et *RLiR*, XXI, 1957, p. 99, note 1).

3. D. Behrens, *Ueber deutsches Sprachgut im Französischen*, Giessen 1924, p. 70 ; P. Barbier, *Miscellanea lexicographica. Etymological and Lexicographical Notes on the French language and on the Romance Dialects of France*. Proceedings of the Leeds Philosophical and Literary Society, Leeds 1927, II, p. 120.

Il est à remarquer que Meyer-Lübke partait déjà, dans la première éd. de son *REW* (num. 5958) d'un « westfläm. » *oorring* (sic). Dans la 3^e éd. il accepte comme base le néerl. *oorring*.

4. Je ne crois pas, étant donné la documentation que nous possédons, que M. von Wartburg ait raison de dire : « Aus dem fr. sind vielleicht sp. pg. *orinque* entlehnt (schon 17. jh.) » (cf. *FEW*, XVI, p. 605, s. v. *oorring*). En tout cas, ce qui est inexact, c'est la chronologie et la façon de citer le mot portugais.

oorring' (RLiR, XXI, 1957, p. 99-103). Fidèle à sa méthode d'étymologie organique, il suppose qu'on a dû parler d'abord du *cordage de l'orin*, c'est-à-dire du cordage qui est attaché à l'arganeau ou cigale de l'ancre, et qu'ensuite la dénomination de cet anneau s'est étendue au cordage. Ce qui implique que *orin* ait signifié 'arganeau', puis 'cordage'; quant au sens de 'bouée', il n'en parle plus : « L'avis de M. J. Corominas, *o. c.*, v° *orinque*, qui soutient que l'afr. *orin* signifie originairement 'bouée' et non 'cordage' est donc à rejeter » (*ibidem*, p. 103 ¹).

Pour voir le peu fondé de cette étymologie il suffira de reconsidérer les faits.

En premier lieu, et soit dit en passant, le cordage appelé *orin* ne passe pas à travers l'arganeau. Cette corde est attachée par l'un de ses bouts à la croisée ² et, parfois aussi, à la verge de l'ancre, tandis que par l'autre bout elle est attachée à la bouée. Ce qui passe à travers l'arganeau, c'est le câble ou amarre reliant le bateau à l'ancre. Donc, il n'y a pas de rapport organique ou autre entre l'arganeau et l'orin ³. M. Vidos (RLiR,

1. Les exemples que nous venons de voir (cf. 2. 4.) prouvent clairement que cet avis n'est pas à rejeter, mais bien à retenir. On lira avec profit les opinions de quelques bons connaisseurs des choses de la mer, tels Cleirac et Jal pour qui *orin* est un synonyme de *bouée*. Cf. Jal (s. v. *aloigne* et *horyn*).

2. Cf. : « ORIN, Hoirin. *Boei-reep*. C'est une corde attachée à la croisée de l'ancre par l'un de ses bouts, et qui tient par l'autre bout à une bouée qui marque l'endroit précis où est l'ancre », apud Aubin, *Dictionnaire de marine contenant les termes de la navigation et de l'architecture navale*, Amsterdam 1736, s. v. *orin*. Voyez des définitions semblables dans d'autres dictionnaires techniques, par exemple, chez Corneille (1694) ou Bourdé (1773), s. v. *orin*.

Le seul document que je connaisse et où il soit question d'un orin relié quelquefois à l'arganeau, se rapporte à une ancre spéciale dit *ancre à jet*. Il se trouve dans le *Dictionnaire de Marine* de Bonnefoux et Paris (1856). L'*orin* y est défini : « Cordage amarré au sautoir sur la croisée d'une ancre par un bout, et dont l'autre bout est aiguilleté à une bouée... ; L'*orin* des ancres à jet est, quelquefois, saisi à leur organeau ; dans son cours, on le fixe à divers points de la verge et à la croisée des ancres » (cité par Barbier, *op. cit.*, p. 121).

3. Dès lors, il me semble très invraisemblable que *organeau*, nom donné souvent à la cigale de l'ancre, soit « dû au croisement d'*orin* et *arganeau* » (RLiR, XXI, p. 101). Le rapprochement entre *arganeau* et *orin* avait été proposé par Barbier ; il prétendait que *arganeau* avait signifié 'corde de l'ancre' et avait subi l'influence du mot *orin*. M. Vidos avait eu raison de repousser cette explication : « Il parere del Barbier non è accettabile nè dal punto di vista fonetico, nè da quello semantico » (*Storia delle parole marinarese italiane passate in francese*, Firenze 1939, p. 210). Mais maintenant il la ressuscite en la modifiant quelque peu.

Si l'origine du fr. *arganeau* / *organeau* est le lat. ORGANUM (cf. FEW, VII, p. 409 et

XXI, p. 100), s'inspirant de Jal sans le citer, a dessiné l'image d'une bouée attachée à l'ancre par un orin qu'il fait également passer, pour les besoins de la cause, par l'arganeau... Voyez l'image publiée par Jal, *op. cit.* p. 318 et 1096¹.

Reconnaissons que le néerl. *oorring* est un terme maritime, ainsi que le dit M. Vidos (*RPF*, VI, 1954, p. 251 ; cette page il la répète, sans en changer une virgule, en 1957, dans la *RLiR*, XXI, p. 99). Il se base sur le *Woordenboek der Nederlandsche taal* (s. v. *oorring*, 2^e acception), ouvrage qui rapporte la définition donnée par Landolt, dictionnaire des termes militaires publié en 1861-1862. Voici cette définition :

Het gedeelte van het Anker, waar de armen aan der schaft bevestigd zijn, noemt men kruir, waaraan bij groote Ankers een *oorring* is gebragt, door welke de boeireep gestoken wordt².

Il s'agit d'un anneau que les grandes ancres ont à leur croisée (là où se rejoignent la verge et les bras) et à travers lequel passe l'orin (= *boeireep*). Ce n'est pas l'arganeau à l'extrémité supérieure de l'ancre, mais bien un anneau à l'extrémité inférieure qui enserre la croisée³. Le néerl. *oorring* est un mot particulier réservé aux grandes ancres (« bij groote Ankers »). En hollandais l'arganeau s'appelle *ankerring* et l'orin *boeireep* (ce dernier n'est pas seulement un 'câble' comme le dit M. Vidos dans la *RLiR*, XXI, p. 104).

Je ne sais quelle vitalité a pu avoir ce *oorring* qui n'apparaît que chez Landolt, en 1861 ; en dépit de nombreuses recherches dans des encyclopédies et dictionnaires hollandais, je n'ai pas réussi à le retrouver ailleurs. Or, d'après M. Vidos, c'est précisément lui, *oorring*, le point de départ de toutes les formes romanes. Le catalan *orri* (1340, que M. Vidos passe

DCEC, I, p. 260), il faut expliquer la variante avec *a-* (*arganeau*) et non l'autre variante *organeau* qui serait alors étymologique. Je sais bien que M. Vidos n'accepte par *ORGANUM* et qu'il a suggéré une autre étymologie (cf. *Storia delle parole marinaresche*, p. 214) : le fr. *arganeau* (et variantes) serait un emprunt du cat. *arganell*, lequel serait à son tour le résultat du croisement : « cat. *argolla* 'anello' + cat. *anell* 'anello' ». Déjà MM. Moll (*Revista de Filología Española*, XXV, 1941, p. 419) et Corominas (*DCEC*, I, p. 260, note 1) ont dit ce qu'il fallait en penser.

1. Cette image avait été reproduite, en 1939, par M. Vidos lui-même dans son livre cité *Storia delle parole marinaresche*, planche VII, figure 11.

2. H. M. F. Landolt, *Militair Woordenboek voor Nederlanders bewerkt*. 2 dln, Leiden 1861-62.

3. Il faut reconnaître cependant que le néerl. *oorring* (1861) désigne une sorte d'anneau.

sous silence quoique Jal et M. Corominas en parlent dans la discussion), le portugais *ourinque* (1416) et *ourique* (1456 et xvi^e siècle), l'espagnol *orinque* (depuis 1518) et le français *orin* (1542 ou, si l'on préfère, 1483) viendraient du néerlandais *oorring* dont l'existence n'est attestée que par un hapax de 1861. Il y a pis : le fr. *orin* et l'esp. *orinque* seraient des emprunts, indépendants entre eux, du néerl. *oorring* 'arganeau' (admettons que telle soit l'acception du mot) ; ils auraient pris le sens de 'cordage' en partant de celui d' 'arganeau'. Tout ceci en vertu du « rapport organique très étroit » (*RLiR*, XXI, p. 102) qui existe entre la bouée et l'ancre reliées par l'orin.

4. CONCLUSION.

Nombreuses sont donc les objections à l'étymologie hollandaise. Celle-ci bute contre des difficultés d'ordre chronologique : en néerlandais, il existe un hapax *oorring* de 1861 tandis qu'aux xiv^e, xv^e et xvi^e siècles les langues romanes (espagnol, portugais, catalan, français) connaissent déjà *orinque*, *orin*, etc. Elle se heurte à d'autres difficultés de caractère sémantique : ce hapax *oorring* signifie 'anneau inférieur de l'ancre' ; les formes romanes, elles, signifient 'cordage' (peut-être aussi 'bouée' en français) mais jamais elles n'ont eu le sens, prétendu original, d' 'anneau'. Il est exclu que le même glissement sémantique 'anneau' > 'cordage' se soit produit indépendamment en français et dans les langues hispaniques à partir d'emprunts faits au néerlandais à des dates différentes.

Le problème de l'origine des mots romans *orin*, *orinque*, etc. reste posé et entier. Pour prendre en considération l'opinion de M. Vidos, nous sommes en droit de lui demander, au préalable, une documentation néerlandaise de *oorring* (terme de marine !) antérieure au xv^e siècle. Nous pourrions ensuite discuter de la possibilité de tous ces changements de sens qui seraient dus à l'étymologie organique ¹.

Germán COLÓN.

Bâle.

1. Je ne m'arrêterai pas, pour le moment, à l'étymologie « organique » du mot *bouée*, l'explication sémantique de M. Vidos étant basée sur le cas d'*orin* : « Le moyen-néerlandais *bo(e)ye* 'lien' par suite du passage sémantique : 'lien' > 'bouée', que nous venons de constater dans le cas d'*orin* devient *bo(e)ye* 'bouée' donc l'objet attaché, lié par l'*orin* à l'ancre » (*RLiR*, XXI, p. 104).

Ce m'est un plaisir de remercier MM. Bernard Pauly (Bibliothèque nationale, Paris) et Hans Rudolz Enz (Bibliothèque universitaire, Bâle) pour l'aide qu'ils m'ont si aimablement apportée.